Febelgra united in graphics

IMPACT DES SUSPENSIONS SUR LES CONGÉS ANNUELS

1. LE CONTEXTE

Dans cette fiche d'information, nous donnons un aperçu de l'impact de certaines suspensions du contrat de travail sur les congés annuels.

2. CONGÉ ANNUELS

Par congés annuels, on entend:

- Les congés légaux (à l'exclusion des jours de RTT, du repos compensatoire, des congés d'ancienneté ou des congés extra-légaux) ;
- Les congés individuels ainsi que les congés collectifs.

3. SUSPENSIONS

SUSPENSION	RÉCUPÉRATION DES JOURS DE CONGÉ	EXPLICATION
Incapacité de travail débutant avant les congés annuels	Oui	• Valable en cas de maladie ou d'accident avant les congés, y compris pendant le week-end précédant les congés annuels. • Les jours de congé peuvent être reportés à une date ultérieure. • En cas de **congé individuel:** l'employeur paie le salaire garanti normal. • En cas de **congé collectif:** la mutualité indemnise les jours de maladie qui coïncident avec les jours de fermeture collective pour les ouvriers.
Incapacité de travail débutant pendant les congés annuels	Oui	• Les jours de congé initialement prévus deviennent des jours d'incapacité de travail avec droit au salaire garanti. • Procédure que le travailleur doit suivre : 1. Notification immédiate à l'employeur de l'incapacité de travail. 2. Communication du lieu de séjour si le travailleur n'est pas à son domicile. 3. Certificat médical obligatoire (également dès le 1ier jour de maladie!). • Le travailleur souhaite-t-il prolonger ses congés après la maladie ? il doit en faire **la demande expresse** lors de la remise du certificat médical.
Jour férié pendant les congés annuels	Non	Un jour férié ou jour de remplacement conserve son caractère et est payé comme jour férié.
Petit chômage pendant les congés annuels	Non	Les congés annuels priment. Les jours de petit chômage ne sont pas récupérés.

Repose de maternité - congé de paternité, d'adoption et de parent d'accueil

Ces absences ne peuvent pas être déduites du solde des congés annuels, même en cas de fermeture collective de l'entreprise.

Les travailleurs qui, en raison de l'une de ces suspensions, n'ont pas pu prendre leurs jours de congé avant la fin de l'année de vacances peuvent reporter leurs congés annuels. Ce report est possible jusqu'à une date ultérieure, dans un délai de 24 mois suivant l'année de vacances concernée.

Chômage temporaire pour raisons économiques et congés

Lorsqu'une période de chômage temporaire pour raisons économiques coïncide avec une période de congé (individuel ou collectif), cette période de chômage est annulée. Les jours de congé ne peuvent en aucun cas être utilisés pour prolonger une période de chômage économique.

Une semaine de travail obligatoire doit être prévue dans les situations suivantes :

- La période de chômage économique atteint sa durée maximale pendant les congés collectifs.
- La période de chômage économique atteint sa durée maximale à la fin de la semaine précédant les congés collectifs.

Des questions?

Kelly Ciancimino
HR Business partner

kelly.ciancimino@febelgra.be
t +32 2 680 06 67
m +32 478 39 41 20

www.febelgra.be
Marsveldplein 2
Place du Champ de Mars 2
1050 Brussel/Bruxelles